

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Législations spécifiques			
Code	ECLG2B19LEG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be) Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif un apprentissage approfondi du droit des transports et un apprentissage des différents courants éthiques liés à la logistique, d'un point de vue environnemental et développement durable. Elle se centre donc d'une part sur l'acquisition des règles juridiques encadrant les différents modes de transport et leurs applications à des situations concrètes. Elle amène l'étudiant à se responsabiliser sur des différents modes de transport.

Le cours d'éthique, environnement et développement durable analyse entre autres l'impact de ses différents modes de transport sur notre environnement. Il permet une réflexion globale sur les pratiques courantes actuellement utilisées.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise
- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
- 5.2 Gérer les ressources humaines, matérielles et financières dans l'espace et le temps
- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Voir les acquis d'apprentissage visés dans les fiches descriptives des activités d'apprentissage composant cette Unité d'Enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG2B19LEGA	Droit appliqué au transport	24 h / 2 C
ECLG2B19LEGB	Ethique, environnement et développement durable	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG2B19LEGA	Droit appliqué au transport	20
ECLG2B19LEGB	Ethique, environnement et développement durable	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit appliqué au transport			
Code	4_ECLG2B19LEGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étude approfondie du régime juridique encadrant certains modes de transport sera ainsi effectuée lors de cette activité d'apprentissage, notamment les règles régissant le contrat de transport, les documents de transport, l'exécution du transport ainsi que les responsabilités du transporteur.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiants seront capables de :

- Comprendre et maîtriser les différentes règles qui régissent le transport de marchandises par route
- D'être conscient de l'impact des règles dans les missions du gestionnaires en logistique
- Appliquer ces règles étudiées à des mises en situation liées au domaine des transports de marchandises

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'étude approfondie du régime juridique encadrant certains modes de transport sera ainsi effectuée lors de cette activité d'apprentissage, notamment les règles régissant le contrat de transport, les documents de transport, l'exécution du transport ainsi que les responsabilités du transporteur.

Différents liens avec l'actualité et les réformes en cours seront également effectués à cette occasion.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral appuyé par support informatique diffusé uniquement lors du cours magistral
- Nombreux exemples
- Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

- Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants
- Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours

Sources et références

DEJEMEPPE A., KESTELOOT J.P., DE SMET L., et al., *Traité pratique de droit commercial*, Tome 6, Waterloo, Wolters Kluwer, 2015

Ressource électronique: https://mobilit.belgium.be/fr/circulationroutiere/transport_marchandises_et_voyageurs
J.-P. KESTELOOT, *Droit des transports*, Larcier, Bruxelles, 2020

Divers ressources officielles et législatives du SPF Mobilité et Transports

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours sous forme de plans détaillés à compléter à l'aide du cours magistral

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pour l'examen, les étudiants doivent se munir du recueil de dispositions juridiques, pouvant être fluoré mais non annoté, qui leur sera remis en début de blocus. Les étudiants qui n'auront pas emporté ce recueil lors de l'examen présenteront l'examen sans celui-ci, aucun autre exemplaire ne leur sera distribué.

L'examen écrit s'entend par une épreuve dont le support peut être sur papier ou en version digitale.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique, environnement et développement durable			
Code	4_ECLG2B19LEGB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but d'amener l'étudiant(e) à pouvoir se poser des questions de réflexion quant à sa future pratique professionnelle et d'appréhender certaines situations à travers des questionnements éthiques, personnels, sociaux, économiques et environnementaux.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu de l'étudiant(e) qu'il/elle soit capable de:

- Identifier, comprendre et maîtriser les divers courants théoriques éthiques ainsi que leurs perspectives et enjeux en matière environnementale et en matière de développement durable (notamment, le concept de responsabilité sociale des entreprises - RSE);
- Analyser certains sujets/projets d'entreprise, éthiques, environnementaux, ou prenant en compte la problématique du développement durable (éventuellement en lien avec la RSE), en lien avec les éléments vus lors de l'activité d'apprentissage;
- Mettre en pratique ces courants et perspectives éthiques, environnementales et de développement durable au sein de divers sujets/projets et proposer des pistes d'améliorations concrètes;
- Identifier les relations pouvant exister entre rentabilité et développement durable;
- Prendre du recul, argumenter et se situer de manière personnelle et critique par rapport aux sujets abordés au cours;
- Réaliser la complexité des questionnements à la base des concepts vus en cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

A travers cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) va, au départ d'exemples de l'actualité, être amené(e) à se poser différentes questions de réflexion en lien avec les 3 concepts-clés de l'intitulé de ce cours : Ethique - Environnement - Développement durable. Ces trois dimensions feront l'objet d'une analyse sous l'angle de leur(s) définition(s).

La notion d'éthique environnementale sera également explorée au travers de ses enjeux et perspectives. L'analyse de la question grandissante du développement durable introduira également le concept de RSE dont les impacts sur les entreprises issues du secteur seront également étudiés.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Réflexions personnelles
Travaux pratiques en équipe
Mises en situation
Exemples tirés d'actualités

Les notes de l'étudiant(e) font partie intégrante de la matière évaluée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Projet d'équipe;
Pédagogie inductive;
L'étudiant(e) est invité(e) à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés en dehors des séances.

Sources et références

Ouvrages et sites spécialisés

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours,
Vidéos;
Sites Internet;
Toutes les ressources postées sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q1:

50% de la note finale sera accordée à un travail écrit, à réaliser en équipe.
50% de la note finale fera l'objet d'une défense orale du travail en équipe (25% pour la prestation de groupe et 25% pour la prestation individuelle : investissement et participation de chacun et réponses aux questions individuelles).

Session Q3:

100% de la note finale sera accordée à un travail écrit individuel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int + Trv	100			Trv	100
Période d'évaluation						

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble

de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.
Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).